

# **La société espagnole du Timbrado Belgique**

## **Une association extraordinaire pour vivre le passe-temps du canari chanteur !**

### *Code de conduite pour la société espagnole de Timbrado Belgique*

---

*En tant que membre de la Société espagnole de Timbrado Belgique, tout le monde a un rôle exemplaire, y compris vous !*

*C'est pourquoi on attend de chacun qu'il fasse preuve d'intégrité au sein de la Société espagnole de Timbrado Belgique.*

*Ce code de conduite est un ajout spécifique aux "Statuts types de la Société espagnole de Timbrado Belgique".*

*Les règles de conduite suivantes s'imposent à tous les membres de la Société espagnole de Timbrado Belgique.*

#### **GENERALITES.**

- 1. Chaque membre souscrit à la responsabilité des codes de conduite de la Société espagnole de Timbrado Belgique dans tous les thèmes pertinents.*
- 2. Chaque membre pratique son hobby de manière responsable et éthique, en tenant compte des intérêts de chacun. Dans l'exercice de son hobby, il ne viole jamais aucune des règles de ce code de conduite.*
- 3. Chaque membre respecte les règles, notamment les statuts, les règlements, les accords et les décisions de la Société espagnole de Timbrado Belgique. Déclare ne pas utiliser d'informations confidentielles pour son propre bénéfice ou celui d'autrui.*
- 4. Chaque membre agit dans l'intérêt de la Société espagnole du Timbrado Belgique et dans l'intérêt de tous les membres.*

#### **L'INTÉGRITÉ ET LE RESPECT DE LA PERSONNE.**

*La Société espagnole de Timbrado Belgique attend de ses membres :*

- 1. Respect de l'autre, et agir à tout moment avec respect. Être membre signifie également traiter les gens de manière juste et équitable, indépendamment du sexe, de la race, du pays d'origine, des capacités sportives, de la couleur, de l'orientation sexuelle, de la religion, des opinions politiques, du statut socio-économique, etc.*

2. *S'abstenir de tout comportement qui pourrait discréditer le sport de l'observation des oiseaux. Se comporte de manière courtoise et respectueuse, s'abstient de tout grief/comportement envahissant et/ou de toute remarque offensante. S'abstenir de dénigrer, de calomnier d'autres personnes. Egalement envers les autres membres de la Société et les acheteurs qui vous rendent visite. Donnez l'exemple.*
3. *Ne pas recourir à la violence physique et s'abstenir de tout harcèlement sexuel.*
4. *Est financièrement transparent : l'amateur d'oiseaux au sein de la société espagnole du Timbrado Belgique ne sera jamais associé à des fraudes ou à des affaires douteuses.*

### *RESPONSABILITÉ.*

1. *Contribue à une communication claire et ouverte. Il sera toujours engagé auprès de la Société espagnole du Timbrado Belgique. S'engage à une bonne coopération.*
2. *Efforts pour discuter et maintenir l'intégrité au sein de la Société espagnole du Timbrado Belgique. Garantit un certain degré de vigilance dans l'organisation en cas de comportement inapproprié et/ou transgressif.*

*Est vigilant et attentif aux signaux de violations (éventuelles) de notre code de conduite et n'hésite pas à transmettre des signaux au conseil d'administration. Il a pour mandat d'évaluer le cas et de prendre les mesures appropriées.*

*Au nom du conseil d'administration conjoint de la Société espagnole de Timbrado Belgique.*

*Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)*



Peter Couckuyt ( Président ) Tel : +32 (0) 486 243587 Mail : [couckuytpeter@gmail.com](mailto:couckuytpeter@gmail.com)

Patrick Vandebek ( Trésorier ) Tel : +32 (0) 89 718886 Mail : [pvandebek@gmail.com](mailto:pvandebek@gmail.com)

Ludo Vuegen ( Responsable de la localisation ) Tel : +32 (0) 497 970305 Mail : [ludo.vuegen@telenet.be](mailto:ludo.vuegen@telenet.be)

Numéro de compte Society : BE 24 0835 0128 0138

---

# Modèle de statuts de facto Société espagnole de timbrado Belgique

---

1. La "Société espagnole de Timbrado Belgique" est une association de fait, fondée pour une durée indéterminée à Bocholt le 5 mars 2005, avec son siège social à Bocholt et Tessenderlo.
2. L'objectif de l'association est l'amélioration et la promotion du canari espagnol Timbrado. Tant le conseil d'administration que ses membres ne visent directement ou indirectement aucun profit ou avantage financier.
3. Le nombre maximum de membres est illimité. Le minimum est fixé à 5 . Un changement de membre pour quelque raison que ce soit, tel que le décès, la démission, la révocation, ne peut entraîner la dissolution de la Société espagnole de timbrado Belgique.
4. L'assemblée générale des membres nomme et révoque les membres sur proposition d'au moins 2 membres du conseil d'administration.
5. L'assemblée générale des membres se tient au moins une fois par an, au mois de janvier ou de février, pour approuver les comptes et établir le budget et le planning.
6. L'assemblée générale des membres peut charger un ou plusieurs membres ou non-membres de la gestion quotidienne de l'association proprement dite. Il détermine les pouvoirs de la gestion journalière.
7. En cas de dissolution de la Société Espagnole de Timbrado Belgique, l'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs. Elle détermine leurs pouvoirs et, dans l'esprit de l'objet défini à l'article 2, l'affectation à faire au patrimoine de la Société espagnole du timbre de Belgique.
8. Les membres de la Société espagnole de Timbrado Belgique et leurs successeurs légaux n'ont aucun droit personnel sur les biens de la Société espagnole de Timbrado Belgique, que ce soit pendant l'existence ou après la dissolution de la Société espagnole de Timbrado Belgique.
9. Sauf disposition contraire des présents statuts, toutes les règles pertinentes du droit civil sont applicables.

Rédigé à Bocholt le 2 février 2013 avec l'approbation des 20 membres présents.

Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)

